

(J.O. du 6 février 1991)

Agrément préfectoral n° 942260 et 2261 du 3 Juin 1994

S^v. Escobille

le 31. Oct. 2009

Rappel historique

Ce site fut habité depuis la plus haute antiquité - période pré historique attestée par la découverte de silex taillés et de haches polies datant de 6.000 ans avant J.C.
Il semblerait qu'il fut aussi un carrefour de voies gallo-romaines dont on trouve trace sur le plan de Cassini.

Plus tard le chateau de Saint Escobiulle qui fut démoli au XIXème siècle reçut le roi Louis XIII en partance pour La Rochelle. La seigneurie de Saint Escobille était aussi propriétaire de plusieurs lieux alentours: Paponville, la Margailerie, Aubray etc ...
On peut supposer que des souterrains permettaient de relier le chateau à ses divers fiefs.
En revanche, il est certain qu'existent des excavations profondes qui, dans les dernières décennies furent à l'origine de plusieurs accidents (c.f. le Journal de Dourdan du 11 janvier 1956 par exemple).

Ceci rappelé il nous semble inopportun voire dangereux, d'implanter des décharges dans ces lieux susceptibles d'être exposés à un certain nombre de risques auxquels s'ajoutent les dangers dus à une circulation de camions très importante.

Risques de pollution

- De la nappe phréatique.

En effet, Saint Escobille a été alimenté jusqu'à une époque récente par les eaux puisées dans son sous-sol; preuve que la nappe existait bel et bien.

- De l'agriculture.

Est-il besoin de rappeler que la Beauce est un improtant grenier à blé ?

De plus, des agriculteurs observant les principes de précautions écologiques se sont convertis à la culture biologique qui trouve des débouchés non-seulement au niveau régional mais aussi national.

La Communoté Européenne a récemment rappelé que la France était en retard dans la production de produits sains.

Serait-il logique et prudent de supprimer cette source de santé publique ?

Risques d'explosion

La décomposition des déchets de la décharge pourrait provoquer des poches de gaz accumulés dans les excavation qu'elles soient le fait de souterrains ou de marinières.

Enfin...

Est-il réellement nécessaire de créer de nouvelles décharges alors que de nouvelles règles devraient être adoptées dans un avenir proche ?

Saint-Escobille subirait-il à nouveau d'être le dépotoire de Paris après avoir déjà subi, au XIXème siècle la décharge des gadoues ?

Claude Denimal

Denimal